

Congrès 2017 : Influence et leadership

« Le Congrès, c'est le moment le plus important pour une organisation », a lancé Éric Gingras, président du Syndicat de Champlain, en ouverture de l'assemblée des délégués des sections des Patriotes et Marie-Victorin (enseignants), ce mardi soir, à laquelle assistaient près de 150 personnes.

« Les 30, 31 mars et 1er avril prochains, ce sera donc le moment de faire, le bilan de nos activités, des différents changements que nous avons amorcés au Syndicat de Champlain, en lien avec les orientations prises lors du dernier Congrès.

« Mais surtout, ce sera le moment d'enligner notre organisation pour les trois années qui viennent, d'adopter des orientations, des mandats pour les personnes qui vous représentent et du plan d'action. Le thème du Congrès sera : Influence et leadership.

Il a ensuite expliqué qu'un comité aviseur voit au bon déroulement des différentes étapes menant à la tenue du Congrès.

« Certains d'entre vous ont certainement reçu des appels de sondeurs de la firme Léger Marketing. Le but est d'évaluer ce qu'on fait, comment on le fait, si ça convient ou non. Vous aurez la primeur de ces résultats au Congrès ! Nous avons aussi procédé à une analyse du positionnement médiatique du Syndicat de Champlain et de son poids dans l'espace public. L'analyse a été réalisée par Influence Communication.

« Voilà qui nous aidera à travailler sur les orientations. Le bilan de la négociation que nous avons fait cet automne de même que le mémoire que nous avons déposé dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative, pour lesquels vous avez été sollicités lors des assemblées précédentes, nourriront aussi ce travail. Le comité aviseur est saisi de tout ça. »

Prochaine étape : visiter sept ou huit milieux, pour faire des groupes focus avec les collègues enseignants et personnel de soutien, dans l'ensemble des cinq sections du Syndicat pour questionner et prendre le pouls. « De là, nous serons en mesure de vous présenter un menu au Congrès pour déployer l'ensemble des orientations sur lesquelles les membres vont se positionner. Lesquelles gardera-t-on, lesquelles seront rejetées, certaines seront-elles amendées ? C'est précisément le travail qui sera fait au Congrès », a conclu Éric, indiquant aussi que les orientations seront regroupées dans quatre grands axes : les communications, les services, les alliances et les enjeux en éducation.

Modifications à la Constitution du Syndicat

La Constitution du Syndicat, c'est l'ensemble des statuts et des règlements qui définissent et qui régissent l'organisation. Si des modifications doivent y être apportées, c'est au Congrès que ça se passe.

Mireille Proulx, coordonnatrice au Syndicat, a présenté les modifications à différents articles qui seront proposées par le Comité des statuts, composé de six personnes, et le Conseil d'administration.

Les délégués ont reçu un document présentant le libellé actuel des articles, les amendement proposés, soit une trentaine, et les explications.

« Ces propositions découlent soit de discussions, soit de situations vécues au cours des dernières années. Elles sont le résultat d'une révision complète faite par le comité », d'expliquer Mireille, soulignant que la Constitution a aussi fait l'objet d'une révision linguistique complète, à la demande du Syndicat. Cette révision sera présentée aux personnes déléguées lors d'une prochaine assemblée en mars.

En cours de présentation, Mireille en a profité pour faire un aparté à l'intention, notamment, des nouvelles personnes déléguées, ou encore celles dont ce sera le premier Congrès.

« Au Syndicat de Champlain, il y a deux régimes électoraux. Au Congrès, c'est le moment où sont élus les représentants à la présidence, au poste de secrétariat-trésorerie et au aux postes de coordination. Il y a aussi des élections pour les personnes siégeant au Comité d'enquête, au Comité des finances, au Comité de la constitution ainsi qu'au Comité de vie syndicale, responsable notamment des dossiers de la condition des femmes, de l'action sociopolitique, de l'éducation syndicale, etc. Ces postes concernent l'ensemble des 10 000 membres et c'est pour cette raison que les élections ont lieu au Congrès. »

Les élections pour les postes sur les comités exécutifs des cinq sections, soient ceux à la vice-présidence, au Conseil d'administration et à l'exécutif même, se font à un autre moment, en assemblée générale de la section concernée.

Après une période de plénière et de délibérante, les personnes déléguées se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la proposition suivante : « Le conseil d'administration recommande aux personnes déléguées d'acheminer au Congrès les modifications présentées au document DMV-16-17-16 et DPE-16-17-18. »

Élections

Le président du comité d'élections, Denis Bouthillette, a ensuite fait la nomenclature des postes officiellement en élection au Congrès, tels qu'énumérés plus haut. La période de mise en candidature sera ouverte du 22 février au 22 mars 2017, à 16 heures. La liste des candidats sera communiquée le 22 mars, tout comme la ou les personnes par élues par acclamation, le cas échéant.

Mireille Proulx s'est ensuite présentée au micro pour annoncer à l'assemblée son intention de solliciter à nouveau un mandat pour un poste à la coordination.

Éric Gingras a aussi annoncé qu'il se présentera à nouveau à la présidence du Syndicat de Champlain.

Section Marie-Victorin

Impossible de passer outre l'«affaire» de la tempête du 24 janvier dernier et tout le tumulte qu'a engendré la décision de la Commission scolaire Marie-Victorin de ne pas fermer ses établissements cette journée-là, contrairement aux commissions scolaires avoisinantes.

« Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous avons reçu beaucoup de courriels, d'appels, de témoignages de frustration, de mécontentement. Nous en avons d'ailleurs fait part à la commission scolaire lors du comité de relations de travail lundi dernier », a fait valoir Caroline Manseau, responsable de la gestion de la section Marie-Victorin.

« Nous avons envoyé un communiqué la semaine dernière dans les milieux à afficher quant au traitement des retards et des absences. Nous avons indiqué à la Commission qu'ils auraient pu diffuser eux-mêmes l'information ! »

Elle a rappelé que personne ne serait coupé pour les retards et que les absences seront déduites des journées de maladie.

« Plusieurs nous ont demandé ce qu'il en était des congés spéciaux pour force majeure. Nous avons analysé la jurisprudence, souvent testée en cas de tempête, et nous en sommes venus à la conclusion que nous n'avions pas de prise de ce côté.

« D'autres nous ont questionné quant à l'avenue du droit de refus. En éducation, il est rare qu'on puisse l'invoquer en raison du devoir envers la clientèle. De toute façon, un droit de refus doit s'exercer sur les lieux de travail et non pas de la maison, de manière préventive.

Une question d'information a été posée relativement au grief que s'apprêterait à déposer un autre syndicat représentant du personnel de soutien. Il a donc été rappelé qu'un grief est en lien avec une clause de la convention collective et que la convention du personnel de soutien pourrait contenir des clauses différentes, ce qui représenterait un contexte fort différent. Il y aura évidemment consultation et coordination, mais ça ne signifie pas pour autant qu'il serait possible de le faire dans le cas des enseignants.